

**VILLE DE SAINT-PASCAL**

## **AVIS PUBLIC**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 298-2016**

### **AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR**

**AVIS PUBLIC** est, par les présentes, donné par la soussignée, Louise St-Pierre, greffière de la Ville de Saint-Pascal, que :

« Le conseil municipal a adopté lors de la séance extraordinaire tenue le 19 décembre 2016, le règlement numéro 298-2016 imposant une taxe spéciale sur la base d'une tarification pour le remboursement des coûts versés à la MRC de Kamouraska pour des travaux d'entretien effectués sur les cours d'eau Branche Léon-Michaud de la rivière Goudron, Branche Rivard de la rivière Goudron, Branche 12 de la rivière Kamouraska, Pont-de-Fer et Branche Charest du cours d'eau Lévesque.

Les intéressés peuvent prendre connaissance de ce règlement au bureau de la greffière et ledit règlement entrera en vigueur conformément à la Loi ».

Donné à Saint-Pascal, ce 20<sup>e</sup> jour de décembre 2016.

La greffière,

---

Louise St-Pierre, avocate, OMA

## **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussignée, Louise St-Pierre, greffière de la Ville de Saint-Pascal, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus dans le journal Le Placoteux du 28 décembre 2016 et que j'ai affiché une copie à l'hôtel de ville le 20 décembre 2016.

La greffière,

---

Louise St-Pierre, avocate, OMA